



35250

Présents : Emmanuel Eloré, Jean-Claude Pannetier, Mathias Canto, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Leherissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Denis Tunier, Irène Cloteau, Frédéric Menant.

Absents Excusés : Aurore Gely-Pernot pouvoir à Jean-Claude Pannetier, Aurélie Eliès pouvoir à Mathias Canto.

Absents :

Secrétaire de Séance : Christophe Juin

1 Point à ajouter

4) Communauté de Communes Projet Pacte de Gouvernance : Avis du Conseil Municipal

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 22 Février 2021.

1) Budget Communal

➤ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur de Saint Aubin d'Aubigné, Mr Joël Lecourt, sont approuvés.

Ils se résument ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	745 713.03E	Recettes	372 588.72E
Dépenses	618 313.56E	Dépenses	188 934.43E
Excédent	127 399.47E	Excédent	183 654.29E

➤ Affectation du Résultat d'Exploitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2020 fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 127 399.47 E,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	Affectation à l'excédent reporté	127 399.47 E
----------------	----------------------------------	--------------

➤ Vote du Budget Primitif 2021

* **Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales**

Après délibération, le conseil municipal décide, pour les taux d'imposition 2021 des taxes directes locales d'appliquer une variation du taux de 5%, soit :

- la Taxe foncière bâtie	37.70%
- la Taxe foncière non bâtie	51.85%

* **Demandes de Subvention :**

Aménagements de Sécurité : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Réhabilitation Clocher Eglise : Dossier reporté

Équipement Numérique Ecole : Plan de Relance Education Nationale

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	678 007.00 E	Recettes	479 235.00 E
Dépenses	678 007.00 E	Dépenses	479 235.00 E

2) Budget Assainissement

➤ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur de Saint Aubin d'Aubigné, Mr Joël Lecourt, sont approuvés.

Ils se résument ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	98 735.57 E	Recettes	374 507.00 E
Dépenses	29 557.94 E	Dépenses	28 996.10 E
Excédent	69 177.63 E	Excédent	345 510.90 E

➤ Affectation du Résultat d'Exploitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2020 fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 69 177.63 E,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	Affectation à l'excédent reporté	20 000.53 E
Investissement	Affectation complémentaire en réserves	49 177.10 E

➤ Vote du Budget Primitif 2021

* Création Station : Demande Subventions

Vu la saturation de la station d'épuration de 400 EH, Monsieur le Maire rappelle qu'il est décidé de créer une nouvelle station d'épuration complémentaire dimensionnée pour traiter 700 EH.

Monsieur le Maire explique que ces travaux, dont le montant est estimé à 546 764.55 euros HT, sont susceptibles de bénéficier de subventions.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

* d'adopter ladite opération,

* de solliciter les aides de de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (30%) et du Département au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale 10%).

Le conseil municipal adopte le budget primitif assainissement 2021.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	78 172.00 E	Recettes	694 336.00 E
Dépenses	78 172.00 E	Dépenses	694 336.00 E

3) Rétrocession Lotissement « Le Verger »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'aménageur privé, Acanthe, a formulé une demande de rétrocession des parties communes du lotissement « Le Verger » à la commune en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe d'une rétrocession des espaces communs dudit lotissement et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération, **sous réserve** de l'établissement d'un état des lieux attestant de la conformité des parties communes (voirie, réseaux, équipements annexes...).

4) Communauté de Communes Pacte de Gouvernance : Avis du Conseil Municipal

Il est exposé que la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné a fait le choix de se doter d'un pacte de gouvernance qui comprend :

- un rappel des caractéristiques du territoire
- un rappel des principales informations relatives à la gouvernance
- une introduction présentant les principes et valeurs du pacte
- une synthèse des modalités mises en œuvre

Entendu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance.

5) Questions Diverses

- * Numérotation Habitations
- * Demande Inscription Ecole
- * ALSH enfants handicapés
- * Réunion Commission Communale des Impôts Directs (CCID) le 09 Avril 2021 à 14h30
- * Projet futur lotissement
- * Prochain Conseil Municipal Lundi 31 Mai 2021 à 20h30.

Séance levée à 23h35.